

Rapport de la

**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL AEP ET DE L'ATELIER  
SUR LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE  
(GOLFE DE GUINÉE)**

**Freetown, Sierra Leone, 20-22 octobre 2008**



## LE PROJET EAF-NANSEN

La FAO a initié l'exécution du projet «Renforcement de la base des connaissances pour mettre en œuvre une approche écosystémique des pêcheries marines dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)» en décembre 2006. Le projet est financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad). Le projet EAF-Nansen fait suite aux précédents projets/programmes dans le cadre du partenariat entre la FAO, Norad et l'Institut de recherche marine (IMR) de Bergen en Norvège, pour l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques dans les pays en développement. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements et en collaboration avec les projets grands écosystèmes marins (GEM<sup>1</sup>) soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM<sup>2</sup>) et d'autres projets régionaux qui ont le potentiel de contribuer à certains éléments du projet EAF-Nansen.

Le projet EAF-Nansen offre l'opportunité aux pays côtiers de l'Afrique subsaharienne partenaires de recevoir un appui technique de la FAO pour le développement de cadres nationaux et régionaux visant une approche écosystémique de l'aménagement des pêches et la possibilité d'acquérir des connaissances complémentaires sur leurs écosystèmes marins. Ces éléments seront utilisés pour la planification et le suivi des pêcheries et de leurs écosystèmes. Le projet contribue à renforcer les capacités des administrations nationales responsables de l'aménagement des pêches en introduisant des méthodes d'évaluation des risques écologiques pour identifier les questions d'aménagement d'importance majeure ainsi que la préparation, la mise en œuvre et le suivi des progrès de la mise en œuvre de plans d'aménagement des ressources marines conformes à l'approche écosystémique des pêches.

---

<sup>1</sup> En anglais: Large Marine Ecosystem

<sup>2</sup> En anglais: Global Environment Facility (GEF)

RENFORCEMENT DE LA BASE DES CONNAISSANCES POUR  
METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES  
PÊCHERIES MARINES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
(EAF-NANSEN GCP/INT/003/NOR)

Rapport de la

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL AEP ET DE L'ATELIER SUR LA  
MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE (GOLFE DE GUINÉE)

Freetown, Sierra Leone, 20-22 octobre 2008

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière  
de publications électroniques  
Division de la communication,  
FAO  
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie  
ou, par courrier électronique, à:  
copyright@fao.org

## **PRÉPARATION DE CE DOCUMENT**

La première réunion du Groupe de travail régional (GTR) sur l'approche écosystémique des pêches (AEP) du golfe de Guinée a eu lieu à Freetown, Sierra Leone, du 20 au 22 octobre 2008. Elle a été organisée en même temps qu'un Atelier sur la méthodologie d'évaluation du risque écologique. La réunion a été un suivi de l'Atelier régional sur l'approche écosystémique sur l'aménagement des pêches (AEP) dans le golfe de Guinée qui s'est tenu à Accra, au Ghana, du 23 au 26 octobre 2007.

Les principaux objectifs de la réunion et de l'atelier étaient de discuter et de faciliter les processus clés et des activités pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches dans la région du golfe de Guinée, y compris les modalités pour la formation et le fonctionnement des groupes de travail régionaux et nationaux.

Ce document donne le compte rendu de la réunion, y compris les principaux résultats, les décisions prises et le cadre des travaux du Groupe de travail national (GTN) pour la mise en œuvre du projet EAF-Nansen dans la région du golfe de Guinée.

Nous remercions vivement Kwame Koranteng, Gabriella Bianchi, Merete Tandstad et Marie-Thérèse Magnan, tous de la FAO à Rome, et J.-C. Njock pour leurs contribution et appui dans la préparation, l'édition, la traduction et la production de ce document. Les membres du GTR ont également contribué à l'élaboration de matériaux pour les différentes sections du document.

**FAO EAF-Nansen Project/FAO, Projet EAF-Nansen.**

Report of the EAF Regional Task Group Meeting and Ecological Risk Assessment Methodology Workshop (Gulf of Guinea). Freetown, Sierra Leone, 20–22 October 2008/Rapport de la réunion du Groupe de travail régional AEP et de l'Atelier sur la méthodologie d'évaluation du risque écologique (golfe de Guinée). Freetown, Sierra Leone, 20-22 octobre 2008.

*FAO EAF-Nansen Project Report/FAO, Rapport du Projet EAF-Nansen.* No 2. Rome, FAO. 2009. 59p.

**RÉSUMÉ**

La première réunion du Groupe de travail régional (GTR) du golfe de Guinée a eu lieu à Freetown, Sierra Leone, du 20 au 22 octobre 2008, en même temps que l'Atelier sur la méthodologie d'évaluation du risque écologique. Vingt participants de 13 pays du golfe de Guinée, de la Commission sous-régionale des pêches pour le Centre-Ouest du golfe de Guinée et de la FAO ont pris part à l'Atelier. Le GTR est une structure de mise en œuvre dans le cadre du projet EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR et sert de forum pour la formation dans l'évaluation des risques écologiques à savoir la méthode utilisée pour l'identification et la hiérarchisation des questions nécessitant l'attention de la direction.

Les principaux objectifs de la réunion et de l'atelier étaient de discuter et de faciliter les processus clés et des activités pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches dans la région du golfe de Guinée, y compris les modalités pour la formation et le fonctionnement des groupes de travail régionaux et nationaux. Il a été expliqué que pour être en mesure d'atteindre les objectifs de mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches au niveau national, certaines structures doivent être mises en place, y compris le Groupe de travail national (GTN) avec les représentants des principales parties prenantes d'une pêcherie donnée pour guider le processus.

Une vue d'ensemble des concepts clés et des processus de la méthodologie d'évaluation du risque écologique a été clarifiée. Les participants ont également été introduits à la préparation des rapports de référence de l'AEP. Il a été expliqué que la préparation de ces rapports doit être dirigée par des experts nationaux et régionaux et supervisée par le GTN.

Pour les exercices, les participants ont travaillé en trois sous-groupes formés en fonction de la situation géographique de leur pays et comme cela a été fait dans le précédent atelier qui s'est tenu à Accra en 2007. La pêcherie choisie par les groupes du Nord et du Sud a été la pêche des crevettes au chalut tandis que le groupe du Centre choisissait la seine de plage.

Les participants ont exprimé leur satisfaction à l'égard de l'élaboration d'une stratégie de communication pour le projet et en particulier avec l'approche participative utilisée.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1 Contexte .....	1
1.2 Point sur le Projet Nansen-AEP .....	2
1.3 Discussion générale .....	2
1.4 Organisation de l'atelier .....	3
<b>2. PRINCIPALES ÉTAPES DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES (AEP).....</b>	<b>3</b>
2.1 Introduction à l'AEP .....	3
2.2 Rapport sur l'EXERCICE 1: Expliquer l'AEP .....	5
2.3 Discussion générale .....	7
<b>3. RAPPORTS DE RÉFÉRENCE AEP (GARC) .....</b>	<b>8</b>
3.1 Introduction aux rapports de référence AEP (GARC) .....	8
3.2 Rapport sur l'EXERCICE 2: Préparation des rapports de référence AEP .....	9
3.3 Discussion générale .....	11
<b>4. MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE (ERE).....</b>	<b>12</b>
4.1 Identification du problème, priorisation et évaluation du risque .....	12
4.2 Rapports de performance .....	14
4.3 Rapport sur l'EXERCICE 3: Priorisation et analyses des risques .....	15
4.4 Discussion générale.....	16
<b>5. PLANIFICATION DU TRAVAIL FUTUR ET ALLOCATION DES RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>17</b>
5.1 Gestion du projet.....	17
5.2 Groupes de travail régionaux AEP.....	17
5.3 Groupes de travail nationaux AEP.....	18
5.4 Facilitation des groupes de travail .....	18
5.5 Développement d'une stratégie de communication pour le projet AEP-Nansen.....	18
5.6 Travail futur et allocation des responsabilités.....	18
<b>6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>19</b>

### ANNEXES

1. Liste des participants .....	21
2. Ordre du jour .....	23
3. Plan du rapport de référence AEP .....	24
4. Termes de référence du Groupe de travail régional AEP .....	27
5. Termes de référence du Groupe de travail national AEP .....	28
6. Canaux de communication du projet AEP-Nansen .....	30





## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de la FAO «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une Approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)» une réunion du Groupe de travail régional AEP et un Atelier sur la méthodologie d'évaluation du risque écologique (golfe de Guinée) ont été organisés du 20 au 22 octobre à Freetown, Sierra Leone. Ces rencontres avaient pour objectifs de:

- discuter et faciliter les principaux processus et activités pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêcheries dans la région du golfe de Guinée;
- présenter aux participants les concepts et principes relatifs à la méthodologie d'évaluation du risque écologique;
- discuter les modalités pour la formation et le fonctionnement des groupes de travail AEP régionaux et nationaux;
- l'introduction à la préparation des rapports de référence de l'AEP (GARC).

Vingt ressortissants de 13 pays du golfe de Guinée, le Secrétaire exécutif de la Commission sous-régionale des pêches du golfe de Guinée centre ouest, et la FAO ont pris part à l'atelier. La liste des participants et l'ordre du jour sont présentés en annexes 1 et 2 respectivement.

### 1.1 Contexte

Il a été rappelé aux participants que la présente réunion était un suivi direct de l'atelier régional sur les approches écosystémiques de la gestion des pêches (AEP) dans le golfe de Guinée et de la première réunion de pilotage qui ont été organisés du 23 au 26 octobre 2007 à Accra, Ghana.

À la réunion d'Accra, les participants avaient entrepris un essai d'identification des problématiques et priorités dans le golfe de Guinée spécifiques à des pêcheries sélectionnées. Trois groupes (Nord, Centre et Sud) avaient été formés correspondant aux trois sous-régions. Le groupe du Nord était composé des participants de la Guinée-Bissau, de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria; le groupe du Centre comprenait la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin tandis que le Nigéria, le Cameroun, le Gabon et le Congo formaient le groupe du Sud. Chaque groupe avait choisi une pêcherie spécifique et défini les objectifs globaux pour le secteur de la pêche et des objectifs spécifiques pour la pêcherie identifiée. Les groupes du Nord et du Sud avaient opté pour la pêche des crevettes au chalut tandis que le groupe du Centre choisissait la seine de plage. Les problématiques identifiées sont constituées de contraintes qui entravent la réalisation des objectifs globaux et spécifiques énoncés. L'arbre générique a été utilisé pour structurer l'analyse et l'identification des problématiques suivies d'une session sur l'analyse de risque afin de hiérarchiser les problématiques. Les résultats de cet exercice peuvent être trouvés dans le rapport de l'atelier (FAO, 2008).

On a souligné que bien que l'exercice ait offert une bonne vue d'ensemble des principales problématiques, il ne constituait qu'un exercice d'introduction pour permettre aux participants de se familiariser avec la méthodologie. Par conséquent, une analyse détaillée devrait donc être effectuée au niveau national avec la participation de toutes les parties prenantes indiquées. Il a également été relevé qu'afin de pouvoir atteindre les objectifs de mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches, certaines structures clés doivent être mises en place pour guider le processus. Un groupe de travail national (GTN) comprenant les représentants des principales parties prenantes d'une pêcherie donnée pour guider le processus au niveau national devrait être constitué. Une tâche initiale importante pour le GTN serait de préparer un rapport de l'AEP sur la ligne de base (également appelé gestion axée sur la ressource cible, rapport GARC) pour être utilisé comme un apport initial pour le travail sur l'AEP. Des groupes de travail régionaux doivent également être formés pour aborder les problématiques au niveau régional et créer un forum pour la formation et l'échange d'expériences. Ces processus sont discutés plus en détail dans les sections suivantes du rapport.

## **1.2 Point sur le Projet Nansen-AEP**

Un rappel sur les éléments essentiels (historique, objectifs, structures et résultats attendus) du projet FAO Nansen–AEP «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d’une approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement (GCP/INT/003/NOR)» a été fait aux participants. Ces derniers ont également été informés sur les activités des différentes composantes entreprises jusqu’alors depuis la réunion tenue à Accra en octobre 2007.

Le Projet est constitué de cinq principales composantes comprenant la politique et la gestion relatives à l’AEP, le suivi et évaluation de l’écosystème, l’appui aux navires de recherche, le renforcement des capacités et la diffusion de l’information. Le GTR a été informé que le Service juridique (LEGN) de la FAO collabore avec le Projet dans la préparation d’un document sur les instruments juridiques internationaux disponibles se rapportant à l’AEP ainsi que sur la façon dont ils sont abordés dans les politiques et législations nationales en Afrique. Cette étude orientera le développement ou l’amélioration des législations nationales sur l’AEP et aidera les pays dans l’incorporation des concepts relatifs à l’AEP dans les législations nationales pertinentes. Plusieurs réunions introductives sur l’AEP similaires à l’atelier organisé au Ghana en octobre 2007 ont été organisées soit sous les auspices du Projet, soit en collaboration avec les partenaires d’autres régions (Durban, Afrique du Sud; Casablanca, Maroc et Mombassa, Kenya).

Les campagnes sur l’écosystème à bord du N/R DR. FRIDTJOF NANSEN ont été conduites avec des partenaires en Afrique orientale, occidentale et méridionale. Les participants ont également été informés des efforts qui ont été déployés pour appuyer le travail de divers navires de recherche en Afrique du nord ouest et pour le développement d’un programme de formation, y compris des ateliers de formation de formateurs. Enfin, les participants ont été informés que la réunion du Comité de pilotage et le Forum annuel se tiendraient à Rome en décembre 2008.

Le Projet est exécuté par le Service de la gestion et de la conservation des pêches (FIMF) du Département des pêches et de l’aquaculture de la FAO. Le personnel de base du projet comprend un Coordonnateur AEP, un fonctionnaire de liaison de l’Institut de recherches marines (IMR) responsable des aspects scientifiques du projet, un chargé des opérations et un assistant au projet. Les structures d’exécution comprennent les quatre groupes consultatifs régionaux (GCR) représentant les quatre principales régions d’activités au cours de la phase initiale du projet qui sont les régions du courant des Canaries, du courant de Guinée, du courant de Benguela et du courant d’Aghulas et Somalie, ainsi qu’un comité de pilotage regroupant les représentants des GCR, les représentants des projets partenaires tels que les projets LME, d’autres institutions appropriées ou des projets, les représentants de la FAO de même que divers groupes de travail comme les groupes de travail AEP. Le Forum annuel est organisé à l’attention des représentants des pays et des projets partenaires.

## **1.3 Discussion générale**

La présentation a été suivie d’une longue discussion sur les campagnes dans la zone du Grand écosystème marin du courant de Guinée (GEMCG), la distribution de document du projet aux pays participants et la discussion sur l’aide aux institutions locales disposant de navire de recherche. Le Groupe de travail a exprimé son inquiétude sur ce qui apparaît comme une cessation des activités de campagnes dans la zone GCLME. Cela a été attribué au déclin des activités du projet CGLEM étant donné que le Norad s’attend au cofinancement des projets LEM pour les campagnes effectuées par le N/R DR. FRIDTJOF NANSEN dans leurs zones d’exécution. Il a été convenu que le projet EAF-Nansen prenne en charge cette problématique avec la gestion du projet CGLEM.

Le Secrétaire exécutif du FCWC a suggéré que les secrétariats des agences sous-régionales des pêches soient utilisés pour transmettre les documents du projet EAF-Nansen aux gouvernements des pays participants.

Le Secrétariat a informé le Groupe de travail qu'il existe une provision dans le projet pour l'aide aux institutions locales qui disposent de navires de recherche.

#### 1.4 Organisation de l'atelier

L'atelier a été organisé comme une combinaison de présentations plénières et de sessions de groupe. L'équipe de la FAO a fait des présentations qui ont servi de base de discussion; par la suite, les participants se sont répartis en sous-groupes qui ont mené des exercices pratiques sur le sujet présenté. Trois sous-groupes ont été formés: Nord, Centre et Sud. La composition de ces groupes est représentée au tableau 1. Chaque sous-groupe a choisi un président, un rapporteur et deux présentateurs (un anglophone et un francophone) pour chaque exercice. Il a été demandé à chaque groupe de préparer une présentation Powerpoint pour les discussions en plénière.

**Tableau 1:** Composition des sous-groupes selon la pêche choisie

Sous-groupes	Pays	Membres	Pêche
1: Nord	Guinée, Sierra Leone et Libéria	Dieng, Turay, Sei, Jalloh, Jueseah	Pêche crevette au chalut
2: Centre	Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin	Joanny, Sedzro, Bannerman, Djiman, Dedi	Pêche à la senne de plage
3: Sud	Nigéria, Cameroun, Gabon, République démocratique du Congo, Congo et Sao Tome et Principe	Ojebanji, Edet, Ngoande, Ogandagas, Samba, Dihonga, Costa	Pêche crevette au chalut

## 2. PRINCIPALES ÉTAPES DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES (AEP)

### 2.1 Introduction à l'AEP

L'approche écosystémique des pêches est motivée par la reconnaissance d'impacts plus larges des pêcheries sur l'écosystème marin et des usages croissants de l'environnement marin (en plus de la pêche), et se base sur l'expérience acquise à travers la gestion des pêches au cours des 50 dernières années.

Les échecs de la gestion conventionnelle des pêcheries sont bien connus. La pêche irresponsable et les pratiques de gestion inadéquates ont conduit à la surexploitation des stocks halieutiques, à la détérioration de l'environnement marin, à la perte des moyens d'existence et du développement des opportunités. Tout en reconnaissant que l'AEP s'appuie sur les institutions et mécanismes existants de la gestion des pêcheries, il existe d'importantes différences entre l'approche conventionnelle de la gestion des pêcheries (GCP) et l'AEP. Ces différences sont résumées dans le tableau 2 ci-dessous.

Les étapes importantes pour la planification et l'application l'AEP sont très similaires à celles de l'approche conventionnelle. Une grande différence existe cependant du fait de la participation des parties prenantes à tous les niveaux de la planification et de la prise de décision. En outre, des processus et méthodologies formels sont utilisés pour identifier les principales problématiques qui peuvent être abordées par la gestion des pêches comme questions prioritaires dans la réalisation des objectifs de durabilité.

Au cours des discussions qui ont suivi la présentation, les membres du GTR ont noté la clarification qui s'est dégagée de la présentation qu'ils ont trouvée informative et intéressante. Le tableau qui a présenté la comparaison entre la gestion conventionnelle des pêches et l'approche écosystémique s'est révélé très important dans la discussion. Le message qui s'est dégagé clairement étant que «l'AEP est basée sur la gestion conventionnelle des pêches».

**Tableau 2:** Comparaison des éléments essentiels de la gestion conventionnelle des pêches (GCP) et l'approche écosystémique de la gestion des pêches (AEP)

GCP	AEP
Quelques objectifs de gestion des pêches	<u>Portée accrue</u> des objectifs de gestion des pêches
Sectoriel (Centré principalement sur les problématiques relatives au secteur halieutique)	Traite plus explicitement les interactions du secteur de la pêche avec <u>d'autres secteurs</u> (par exemple l'industrie pétrolière, le tourisme, le développement côtier, etc.).
Vise principalement les espèces	Répond aux soucis des <u>impacts plus larges de la pêche</u> sur l'écosystème marin, y compris des effets sur l'habitat, sur les espèces vulnérables, sur la biodiversité, etc.
Aborde les problématiques de gestion des pêches à l'échelle du stock/pêcherie	Aborde les questions clés aux <u>échelles spatiale et temporelle appropriées</u> , qui sont souvent nichées (locale, nationale, sous-régionale, régionale, globale).
Prédictive	Étant donné l'incertitude liée à la gamme accrue des questions à traiter, les stratégies <u>adaptatives</u> sont reconnues comme étant les plus utiles.
La connaissance scientifique est considérée la seule connaissance valide comme base pour la prise de décision.	Reconnaissant qu'il ne soit pas possible d'avoir la connaissance scientifique sur toutes les questions à traiter, la connaissance alternative (par exemple la <u>connaissance traditionnelle</u> ) peut être utilisée comme base pour la prise de décision.
La GCP a fonctionné par des prescriptions.	<u>Les incitations</u> sont reconnues comme complément très valide à la prescription.
Les approches (commandement et contrôle) de haut en bas caractérisent la GCP.	Les approches <u>participatives</u> , par exemple diverses formes de la cogestion, constituent un dispositif principal de l'AEP.
S'intéresse principalement aux intérêts des corporations (secteur de la pêche)	A besoin de prendre en considération les intérêts et les aspirations d'une <u>plus large communauté de parties prenantes</u> .

La place des aires marines protégées (AMP) dans l'AEP a été clarifiée répondant à la préoccupation d'un participant. Il a été souligné que le principe qui sous-tend l'établissement des aires marines protégées (AMP) est compatible avec ceux de l'AEP. Par la suite, il a été précisé que du fait que dans le passé les aires marines protégées (AMP) ont été mal conçues comme des zones où les captures étaient interdites, leur création a conduit au transfert de la pression de pêche d'une zone à une autre, entraînant la surexploitation des ressources d'autres zones compromettant ainsi les gains tirés de la création d'une AMP. On a relevé que la pensée en vigueur considère les AMP comme des endroits où une certaine exploitation peut être autorisée à condition que cela soit conduit de façon responsable et durable.

La représentante du Gabon a informé le Groupe de travail que son pays a initié des programmes sur la cogestion des pêcheries tout en se demandant si cela pourrait être intégré dans l'AEP. Le secrétariat a précisé que l'AEP peut servir de cadre de travail théorique pour la gestion des pêches et que des liens réels/effectifs pourraient être établis entre les deux approches.

## 2.2 Rapport sur l'EXERCICE 1: Expliquer l'AEP

Les sous-groupes ont abordé les tâches suivantes:

*De retour dans votre pays, vous devrez initier des actions pour former le Groupe de travail national AEP. Comment vous y prendrez-vous pour expliquer l'AEP aux administrateurs des pêches et aux parties prenantes?*

**Tableau 3:** Président, rapporteurs et présentateurs de la tâche 1

Sous-groupes	Président	Rapporteur	Présentateurs
1: North	Turay	Sei	Dieng, Turay
2: Central	Djiman	Bannerman	Bannerman
3: South	Ngoande	Ogandagas	Ojebanji, Ogandagas

### *Rapport du sous-groupe 1*

La communication sera simplifiée; le groupe utilisera le langage commun ou au besoin fera recours à des interprètes pour permettre aux parties prenantes de mieux comprendre l'AEP. Le groupe a convenu de l'approche suivante:

#### *Présentation des problèmes courants affectant les pêcheries et l'environnement marin*

Situation des stocks de poisson et de l'environnement marin, le déclin des stocks mondiaux de poisson et même dans nos pays: aujourd'hui nous ne capturons pas autant de poisson que dans le passé, déclin significatif des espèces comme les lamantins, les poissons scies, les poissons les lions de mer, etc. le problème des espèces en danger: tortues de mer, requins, dauphins, baleines, le problème de la pollution, l'eutrophisation et ses effets sur les écosystèmes marins, les effets de l'écosystème sur la pêche, les conséquences du changement climatique, etc. La présentation comprendra des exemples pratiques à travers des images et d'autres illustrations. Les raisons de l'échec des méthodes de gestion conventionnelle devront être fournies y compris celles ayant omis la prise en compte de l'environnement marin et de la dimension humaine (participation des parties prenantes à la gestion des pêches). Par conséquent, l'approche écosystémique des pêches visera l'amélioration des approches conventionnelles de gestion des pêcheries.

#### *Expliquer la signification et les objectifs de l'AEP aux parties prenantes*

L'AEP sera définie dans un langage commun compréhensible de tous et adapté à l'audience. On devra noter que l'approche est moins compliquée qu'elle ne paraît et qu'elle comporte d'énormes avantages si les gestionnaires et les parties prenantes travaillent ensemble. Les objectifs visés devront aborder l'amélioration du bien être social orientée sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la biodiversité et un environnement sain des pêcheries, la restauration des stocks de poisson, ce qui conduit à un développement durable et à l'amélioration de la gouvernance des pêches.

#### *Pourquoi l'AEP, expliquer les méthodes conventionnelles de gestion et l'AEP*

L'approche conventionnelle de gestion:

- est centrée uniquement sur les espèces cibles;
- manque de la dimension intersectorielle;
- n'aborde pas la dimension humaine;
- les paramètres environnementaux ne sont pas pris en compte par les modèles de gestion des pêcheries;
- l'approche n'est pas participative (faible implication des parties prenantes dans la planification et l'exécution);

- la gestion est essentiellement fondée sur les connaissances scientifiques, ignorant les connaissances traditionnelles, les normes et les valeurs des parties prenantes.

L'AEP est participative et intègre la plupart de ces éléments.

#### *Avantages de l'AEP*

Les avantages à retenir comprennent: le développement économique national, l'amélioration des moyens d'existence, la responsabilité et la transparence, la flexibilité aux changements (par exemple le changement climatique, la pollution, les inondations, l'écotourisme, la bonne gouvernance des pêches).

#### **Rapport du sous-groupe 2**

L'approche suivante a été proposée par le groupe:

La première chose à faire est d'inviter les représentants de l'administration des pêches, les parties prenantes (pêcheurs impliqués dans divers activités de pêche), les ONG environnementales, etc., de les informer et de les convaincre de la nécessité d'adopter l'approche écosystémique des pêches.

Présenter la situation actuelle des ressources halieutiques montrant la surcapitalisation, le déclin des captures et de la taille des poissons, la diminution des PUE, les conflits à l'intérieur de la zone littorale, la prévalence de la pauvreté découlant de l'usage des méthodes de pêche peu orthodoxes ayant entraîné de faibles revenus financiers, etc. Une fois ces tendances exposées, le concept de l'AEP devra être introduit. Les objectifs de l'AEP devront être soulignés (y compris en élargissant l'ampleur de la gestion des pêcheries à travers la participation de toutes les personnes impliquées et l'harmonisation des réglementations gouvernant les pêches).

Cela sera suivi de la comparaison entre les méthodes conventionnelles de gestion des stocks de poisson et l'approche écosystémique. Ces présentations pourraient être sous la forme de PowerPoint (représentations imagées) pour tous et spécialement pour les pêcheurs, ce qui permettra de comprendre et de voir les interconnexions entre leurs activités et la façon dont elles agissent sur l'écosystème.

Quatrièmement, les résultats attendus avec la participation de toutes les parties prenantes devront être expliqués. On devra également expliquer que la gestion adéquate des ressources par l'application des politiques de gestion appropriées permettra d'améliorer les bénéfices tirés de la pêche. L'utilisation des méthodes de pêche illégales et peu orthodoxes cessera ou sera réduite. Par conséquent, la PUE s'améliorera, les tailles minimales des poissons augmenteront, et les bénéfices seront améliorés.

Grâce aux contributions positives que les parties prenantes peuvent faire, leurs points de vue seront pris en compte dans la formation des groupes de travail nationaux. Il est primordial de bien comprendre les points de vue des parties prenantes clés. Après une minutieuse définition des problématiques et options, le groupe de Travail national sera ensuite constitué.

#### **Rapport du sous-groupe 3**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'AEP, le sous-groupe a proposé la stratégie de travail suivante. Après avoir fait un rapport à nos administrations respectives, le membre national du GTR procédera comme suit:

- préparer un rapport de mission et le présenter aux autorités chargées de la pêche;
- identifier tous les acteurs dans la zone côtière;
- prioriser les parties prenantes clés;

- choisir les points focaux pour la constitution du GTN.

Après la mise en place du GTN, un atelier d'information sur l'AEP sera organisé. Les objectifs de cet atelier seront ainsi qu'il suit:

- définir l'approche écosystémique en l'expliquant dans des termes simples aux parties prenantes;
- souligner le besoin d'inclure cette approche dans la gestion des ressources halieutiques (il est important de faire comprendre l'importance de l'approche dans la protection des habitats et l'amélioration des pêcheries prenant en compte les activités des autres secteurs) ;
- présenter l'importance de l'AEP pour garantir l'exploitation et la gestion durables des pêches, la sécurité alimentaire, assurer une approche participative dans la gestion des ressources halieutiques.

Les bénéfices suivants ont été identifiés par le sous-groupe:

- renforcement des capacités des principaux acteurs pour être informés sur les bénéfices possibles que la mise en place de l'AEP pourrait procurer;
- minimisation des risques de destruction de l'habitat;
- promotion de la gestion participative des pêches; et
- développement des stratégies d'adaptation contre les effets du changement climatique.

### **2.3 Discussion générale**

Certains participants ont joué le rôle de représentants des parties prenantes et posé des questions pour permettre une meilleure compréhension de l'AEP, des étapes nécessaires et de la stratégie pour sa présentation aux administrateurs et aux parties prenantes. La plupart des points examinés au cours des discussions ont été retenus comme conclusions ou actions.

#### *Recommandations*

Les présentations devront commencer par les problèmes rencontrés dans l'approche conventionnelle de la gestion des pêcheries avant d'introduire, présenter et recommander l'AEP. Les présentations se termineront en montrant ce que l'AEP fera. Il a été demandé aux participants de mettre l'accent sur les changements et bénéfices attendus. Il a été souligné que les pêcheurs artisans devraient participer au processus du fait qu'ils travaillent sur la côte où il existe plusieurs problèmes y compris la pollution. Il a été souligné de ne pas faire des promesses et d'orienter les présentations sur la participation de tous les acteurs afin d'augmenter les chances de succès de l'AEP.

Le langage utilisé devra être compris par les participants et être aussi simple et direct que possible. Les problèmes devront être illustrés et l'approche participative encouragée.

#### *Actions*

L'équipe du projet développera des échantillons de présentations avec des professionnelles de la communication. Ces exemples seront adaptés par les équipes du projet dans les pays selon la situation de leurs pêcheries.

### 3. RAPPORTS DE RÉFÉRENCE AEP (GARC)

#### 3.1 Introduction aux rapports de référence AEP (GARC)

Un canevas pour le rapport de référence (AEP-RR) été présenté par la FAO (annexe 3). Il a été expliqué que ce rapport donne un point de référence convenu sur la situation de la pêche avant l'introduction de l'AEP pour la gestion de la ressource concernée. Il devra être un document de référence pour la planification de l'AEP et fournir des repères pour le suivi, l'évaluation et la gestion des activités AEP. La préparation du rapport AEP-RR devra être conduite par des experts nationaux et régionaux et supervisée par le groupe de travail national (voir section 5.2 ci-dessous).

Le rapport devra contenir des informations pertinentes sur tous les aspects de la pêche et de l'écosystème choisis y compris les dimensions humaines. Ces données devront être compilées et analysées pour permettre la formulation d'objectifs plus détaillés sur la pêche. Le rapport devra fournir une description générale sur la situation de la pêche et contenir les informations essentielles suivantes:

- cadres politique, institutionnel et administratif gouvernant la pêche;
- revue de la pêche et des ressources exploitées;
- informations scientifiques et connaissances traditionnelles sur les ressources;
- captures annuelles et évaluation de l'importance de la pêche dans l'économie nationale;
- ensemble de mesures de gestion/outils simples de gestion en vigueur;
- évaluation de l'efficacité des mesures de gestion en cours par rapport à la pêche elle-même y compris l'efficacité pour garantir l'utilisation durable;
- SCS – disponibilité, respect et efficacité;
- forums existants sur les discussions portant sur la gestion.

Dans le cas où une pêcherie principale comprend différentes flottilles ou métiers (comme par exemple le chalut de fond, des filets, des lignes à main d'une pêche démersale), il sera nécessaire de fournir des informations pertinentes pour d'une part chaque métier et d'autre part pour l'ensemble de la pêcherie.

Au cours des discussions qui ont suivi la présentation, certaines préoccupations sur la manière de remplir les tableaux dans le guide et sur l'élaboration des rapports de groupe ont été exprimées. Il a été relevé que bien que certaines parties du rapport puissent être élaborée individuellement, il sera nécessaire que le rapport soit discuté au sein du GTN afin d'avoir l'approbation/validation du groupe. L'objectif est d'élaborer un document qui sera accepté par toutes les parties prenantes clés intégrant ainsi le point de vue partagé de tous et qui pourra être utilisé comme base pour le développement d'un plan d'aménagement. Par la suite, il a été souligné que bien que le format fourni comprenne les éléments clés, d'autres problématiques spéciales pouvant émerger au cours du processus de consultation pourraient être ajoutées.

Les problèmes sur la manière de communiquer et d'organiser les réunions avec les parties prenantes ont été abordés. Les membres du groupe de travail régional ont posé les questions suivantes:

1. Les objectifs généraux de gestion ne sont-ils pas inclus dans la loi sur les pêches?
2. Pourrait-il arriver que les objectifs de l'AEP soient en conflit avec ce qui existe dans la loi sur les pêches?
3. Pour un pays donné faut-il prendre en compte une pêcherie (pêcherie des crevettes par exemple) et quels critères retenir pour en choisir une?
4. Est-il possible d'utiliser pour l'AEP d'autres outils et rapports disponibles dans le pays dans d'autres contextes?



En réponse à ces préoccupations, les personnes ressources ont relevé que les lois sur les pêches nationales contiennent des objectifs généraux tandis que l'approche AEP nécessite des objectifs spécifiques acceptés par les principales parties prenantes et d'autres personnes dont la vie pourrait être affectée par certaines actions spécifiques de gestion.

Concernant la question sur les conflits entre les lois en vigueur sur les pêches et l'AEP, on a noté qu'il est souvent nécessaire de réviser certaines lois sur les pêches, à la fois pour la cohérence des politiques (par exemple entre les lois sur les pêches et celles sur l'environnement) et également pour la conformité avec d'autres instruments internationaux comme le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (CCPR) et avec les recommandations sur l'application de l'AEP à la gestion des pêches. Le groupe de travail a été informé que le projet EAF-Nansen entreprend une étude sur l'examen de la compatibilité des législations nationales sur les pêches avec l'AEP.

Les membres du groupe de travail ont reconnu unanimement que la gestion conventionnelle des pêcheries n'a pas bien travaillé dans le passé et que, bien que l'AEP soit exigeante elle semble plus efficace en terme de participation des parties prenantes et donc d'appropriation des décisions. Face à la multitude des pêcheries, il a été conseillé de commencer par une pêcherie d'importance pour l'économie nationale et de procéder graduellement par étape.

L'utilisation de l'information et des outils disponibles est recommandée mais l'importance de l'étape de validation par les parties prenantes ne doit pas être ignorée.

Il a été à nouveau rappelé aux membres du groupe de travail que les GTN devront conduire les processus d'élaboration des rapports de référence AEP et pourront déléguer certaines tâches à d'autres structures compétentes ou recruter des experts pour contribuer au travail des GTN.

La question du contrôle périodique, par exemple tous les trois mois, des performances de gestion a également été soulevée. Pour y répondre, l'importance du contrôle de la performance de gestion a été soulignée et recommandé comme mécanisme pour une gestion adaptative. Habituellement les contrôles sont effectués sur une base annuelle pour une gestion tactique et tous les 5 à 10 ans pour une gestion stratégique.

Une autre préoccupation a été d'examiner comment garantir la participation des parties prenantes (par exemple les pêcheurs) non organisées dans des groupements reconnus. Le conseil retenu à ce sujet est de commencer par identifier un groupe avec lequel travailler à l'instar d'une ONG locale qui représente les intérêts des pêcheurs artisans. Dans tous les cas, comme énoncé plus haut, l'étape concernant l'implication d'importantes parties prenantes ne doit pas être omise. Dans les cas extrêmes où la pauvreté, le manque d'organisation et de représentation dans la prise de décision constituent des problématiques importantes, le travail devrait commencer par l'examen de ces contraintes. L'approche des moyens d'existence durables traite spécifiquement ces situations.

Certains participants ont estimé qu'il est plus pratique d'engager des consultants qui connaissent bien la pêche, pour la préparation des documents de base qui seront utilisés dans les forums. L'examen ne devra pas se limiter à une seule pêcherie. L'importance de la participation des parties prenantes a une nouvelle fois été soulignée, à la fois pour s'assurer que la revue sur la ligne de base et les priorités identifiées représentent un point de vue partagé, mais également pour renforcer le sentiment d'appropriation.

### **3.2 Rapport sur l'EXERCICE 2: Préparation des rapports de référence AEP**

La tâche suivante a été assignée aux sous-groupes.

*Comment procéder pour préparer le rapport de référence AEP en tenant compte de la participation des parties prenantes et d'autres experts? En quoi ce rapport diffère-t-il de ceux présentés par exemple aux groupes de travail COPACE sur l'évaluation?*

**Tableau 4:** Présidents, rapporteurs et présentateurs de la tâche 2

Sous-groupes	Président	Rapporteurs	Présentateurs
Sous-groupe 1: Nord	Jalloh	Juseah	Dieng, Jalloh
Sous-groupe 2: Centre	Djiman	Joanny	Joanny, Bannerman
Sous-groupe 3: Sud	Samba	Dihonga	Dihonga, Ojebanji

***Rapport du sous-groupe 1***

Le sous-groupe 1 a identifié la pêcherie des crevettes comme l'étude de cas pour cet exercice.

*Procédure pour la préparation du rapport AEP sur la ligne de base de la pêche crevettière*

- Toutes les parties prenantes comprenant des experts nationaux seront invitées à un forum de consultation.
- Discuter les problèmes courants affectant la pêcherie des crevettes et la situation de la pêche: engins de pêche, zones de pêche et conflits courants.
- Identifier un groupe de travail des parties prenantes aux niveaux national, du district et traditionnel pour examiner les problèmes majeurs affectant les pêches.
- Établir un groupe de suivi évaluation au niveau national, du district et traditionnel.

*Consultants recrutés pour des problématiques spécifiques*

Le groupe a identifié les problèmes spécifiques à examiner par des consultants nationaux en consultation avec le GTN:

- Revue de la situation générale de la pêche, connaissances locales/traditionnelles sur les zones de reproduction, abondances, production, etc.
- Préparer des rapports sur la situation des ressources, l'exploitation, la gouvernance, l'environnement, la socioéconomie.

*Adoption du rapport final****Rapport du sous-groupe 2***

Le sous-groupe 2 a identifié la senne de plage comme étude de cas en raison du fait qu'elle constitue une activité commune aux quatre pays, de son importance socioéconomique et également de l'importance de sa contribution au PNB et à la consommation de poisson.

*Étape 1*

- Groupe de travail national formé et termes de référence revus
- 5 experts désignés pour s'occuper de divers aspects des pêches:
  - Expert 1: Produire les documents de base sur les ressources, les pêcheurs et la situation de la pêche
  - Expert 2: Examiner les aspects scientifiques et biologiques
  - Expert 3: S'occuper de l'importance socioéconomique des pêches
  - Expert 4: Étudier les problématiques environnementales
  - Expert 5: Revue des mesures de gestion en cours.

*Étape 2*

- Stratégie en vue de la participation des parties prenantes
  - Lettre d'introduction émanant de l'Administration des pêches (Ministère).
  - Rencontre des parties prenantes par chaque expert et préparation d'un rapport complet qui prenne en compte leurs points de vue et préoccupations.
  - Incorporer les aspirations des représentants au forum national.

*Étape 3*

- Production d'une ébauche de rapport sur l'AEP par les experts intégrant tous les aspects pertinents.

*Étape 4*

- Le Groupe de travail national et les experts finalisent le rapport AEP-LB

**Rapport du sous-groupe 3**

Après la discussion, le sous-groupe a proposé les étapes suivantes:

1. Choix de la pêcherie côtière des crevettes.
2. Utilisation du guide de méthodologie.
3. Mise en place d'un groupe d'experts multidisciplinaires pour la préparation du rapport de référence.
4. Organisation des consultations directes avec diverses parties prenantes.
5. Préparation du rapport préliminaire en prenant en considération toute l'information disponible et les résultats des consultations avec les parties prenantes.
6. Présentation du rapport à un atelier auquel toutes les parties prenantes prendront part pour validation et adoption.

**3.3 Discussion générale**

L'idée principale dans la discussion était d'élaborer un document qui intègre les opinions partagées par toutes les parties prenantes, la tâche assignée étant d'examiner le processus de préparation du rapport de référence en utilisant la directive et l'adoption du rapport. Les parties prenantes doivent convenir sur la situation présente de la ressource comme ligne de base (point de départ).

On devrait avoir un comité comportant le GTN et des experts dans divers domaines (par exemple des biologistes de pêche, le chef de village, l'autorité portuaire, etc.).

La question d'avoir trop de réunions (forums) a été discutée et il a été conseillé d'en avoir une à l'étape initiale de mise en place du groupe de travail et une à la fin lors de l'adoption du rapport. D'autres se tiendront dans le cadre du suivi.

*Recommandation*

- Il a été recommandé de consulter d'abord les experts nationaux avant les experts sous-régionaux ou internationaux.
- Le rapport de référence AEP (AEP- RR) ne devrait pas être prescriptif mais devrait s'adapter à la situation locale et aux aspirations des communautés concernées tout en respectant les principes généraux du rapport de référence AEP.

## **4. MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE (ERE)**

### **4.1 Identification du problème, priorisation et évaluation du risque**

La méthodologie pour identifier et prioriser les problèmes a été présentée et expliquée à l'atelier d'Accra en 2007. Cependant, il a été décidé de donner une vue d'ensemble des principaux concepts et processus étant donné que certains des participants n'avaient pas pris part à l'atelier d'Accra.

Comme introduction, le processus de planification et de mise en œuvre dans le domaine de la pêche a été illustré. On a noté que les étapes envisagées dans l'AEP sont identiques à celles connues dans la gestion conventionnelle des pêches. Cependant, il y a quelques différences importantes entre les deux approches. Ces différences incluent la nature participative de chaque étape de l'approche systémique, et la nature adaptative du système avec des vérifications régulières (typiquement sur une base annuelle pour la gestion tactique et tous les 5 à 10 ans pour des considérations plus stratégiques) de la performance de gestion. On a noté que dans cette phase du travail le projet se concentrerait à la phase de planification ce qui conduirait à la formulation des plans de gestion des pêcheries compatibles avec l'AEP.

Les étapes majeures de la phase de planification et leurs caractéristiques principales sont présentées au tableau 5. Une description plus détaillée de l'identification des problèmes et du processus d'évaluation des risques peut être trouvée dans FAO 2003, 2005 et 2008 et les points saillants en sont donnés dans le rapport de l'atelier d'Accra.

Au cours des discussions qui ont suivi la présentation, les membres du groupe de travail ont été rassurés que quoique l'approche ait semblé compliquée, le processus deviendrait plus clair au cours de sa mise en œuvre. On a également noté que les arbres génériques à problèmes doivent être adaptés à chaque situation spécifique et qu'ils sont habituellement modifiés en tant qu'éléments du processus d'identification du problème.

Concernant les équipements de vulgarisation et de formation, le Secrétariat a indiqué que beaucoup sont en cours de préparation et qu'ils seront envoyés aux membres du groupe de travail dès qu'ils seront disponibles.

Une question liée au nombre de classes d'impact et de probabilité dans le processus d'analyse des risques s'est posée de même que la possibilité de leur réduction. En réponse, on a noté que la réduction du nombre de classes réduirait la résolution de l'évaluation des risques. Cependant, cela serait approprié dans le cas des situations pauvres en données/informations.

Sur l'applicabilité de la méthodologie pour l'évaluation des risques à d'autres situations et d'autres domaines, le groupe de travail a été informé que bien qu'elle devienne maintenant populaire dans la gestion de ressources naturelles, cette méthodologie a longtemps et largement été utilisée dans le domaine des sciences économiques et de l'analyse financière. En résumé, cette méthodologie peut fondamentalement être employée dans toutes les activités humaines.

**Tableau 5:** Principales étapes de l’AEP

Étapes	Observations
1. <i>Portée/rapport de référence</i>	Il consiste à fournir une description de base de la pêche/ des pêcheries considérée(s). Cette étape devrait aboutir à l’obtention d’un document fournissant des informations sur la portée géographique, les parties prenantes appropriées, les engins et méthodes de pêche, les mesures de gestion passées et en vigueur, etc. (conseils fournis sur les éléments à inclure). Il est important que le résultat soit validé par les parties prenantes et que le document présente réellement une compréhension partagée de l’histoire de la pêche/ des pêcheries et de la situation présente.
2. <i>Définition des objectifs généraux (compatibles avec les buts globaux)</i>	Parfois les objectifs généraux de gestion pour une pêche/ des pêcheries donnée(s) ne sont pas explicitement fixés. Dans le cadre de la planification de l’AEP, il est essentiel que ceux-ci soient clairement identifiés et convenus. Ils sont essentiels comme référence pour déterminer les problèmes majeurs de la pêche et pour le processus d’analyse des risques (voir ci-dessous).
3. <i>Identifier les problèmes (par exemple en utilisant les arbres à problèmes)</i>	L’utilisation des arbres à problèmes, ou d’un ensemble de catégories structurées des problématiques relatives aux trois dimensions principales d’un système de pêche, c.-à-d. les composantes écologique, humaine et institutionnelles, a beaucoup d’avantages; elle peut être employée comme point de départ pour toutes les évaluations; leur utilisation améliore la consistance de l’approche et réduit au minimum le risque de «perdre les problématiques». Les problématiques devraient être formulées comme de possibles résultats négatifs de la gestion actuelle par rapport aux objectifs généraux énoncés.
4. <i>Prioriser les problèmes en utilisant la technique d’évaluation des risques</i>	Plusieurs problèmes sont souvent identifiés; leur importance varie et tous ne nécessitent pas de rapports complets ni de gestion explicite. L’analyse des risques aidera à déterminer le niveau du risque et le niveau approprié de la réponse de gestion. L’évaluation semi-quantitative des risques peut être utilisée et appliquée également à des situations avec des données insuffisantes. Le risque doit être mesuré par rapport aux objectifs généraux énoncés et la gestion en vigueur.
5. <i>Identification de la réponse de gestion (y compris la détermination des objectifs opérationnels et des indicateurs)</i>	Pour les questions prioritaires identifiées jusqu’ici, les réponses de gestion appropriées devraient être identifiées. Les objectifs opérationnels, les indicateurs, les mesures de performance et les règles de décision devraient être déterminés.
6. <i>Analyse des coûts et bénéfices</i>	L’efficacité des stratégies de gestion alternatives possibles peut être évaluée par des analyses coûts-avantages.
7. <i>Finalisation de rapports détaillés sur chaque pêche/ et chaque problème (y compris des informations sur la ligne de base, les objectifs, les indicateurs, les mesures d’exécution), comme base pour des plans de gestion de pêche</i>	Cette étape est celle où toutes les informations, les connaissances et les décisions sont compilées dans un plan de gestion des pêches. Le plan se concentrera sur les problèmes clés qui ont été identifiés en tant qu’étant la source des risques d’échec les plus élevés par rapport aux objectifs généraux de la pêche

## 4.2 Rapports de performance

Un rapport de performance doit être établi pour chacun des principaux thèmes identifiés à travers le processus d'identification des problèmes et d'analyse des risques. Il est important d'expliquer et de documenter les raisons pour lesquelles la priorité a été donnée au problème retenu, quelles seront les mesures qu'il faudra adopter pour la surmonter, et comment la progression sera mesurée. Le rapport de performance donne un exemple de la façon dont le processus peut être rapporté d'une manière structurée et constitue un élément clé pour le développement du plan de gestion des pêcheries.

Pour chaque problème identifié, le raisonnement pour son inclusion doit être exposé en expliquant sur quelle information s'est basée la décision pour l'inclusion et le classement. Pour chaque problème, l'objectif opérationnel, l'indicateur, la mesure de performance, et la justification doivent être identifiés. Il est nécessaire d'être précis en fixant les objectifs opérationnels; les indicateurs concrets et mesurables doivent être choisis. Les mesures de performance sont nécessaires pour évaluer à quel point la gestion est en rapport avec le problème identifié. La définition de l'indicateur par rapport à l'objectif opérationnel est un exemple de mesure de performance. Dans le cas où l'indicateur n'est pas conforme à l'objectif opérationnel, il sera nécessaire de réexaminer les mesures. Une fois qu'un indicateur approprié a été identifié, il est important d'examiner les besoins en données et leur disponibilité. Il n'est pas utile de choisir un indicateur compliqué si l'information appropriée n'est pas disponible.

L'évaluation de la performance est faite à intervalles réguliers (par exemple annuellement) pour évaluer la réussite du plan de gestion (cela ne sera pas abordé dans le premier rapport, mais le type de mesure pour la performance sera déterminé). Un exemple de mesure de performance est la tendance de l'indicateur par rapport à l'objectif opérationnel. La réponse de gestion décrit quelle action de gestion est nécessaire pour atteindre l'objectif opérationnel. Ceci inclut les arrangements de gestion en cours, ce qui est proposé à l'avenir, et quel devrait être le plan si les niveaux de performance sont atteints. Les actions de gestion devraient particulièrement tenir compte du niveau d'informations disponibles et de la fiabilité de l'évaluation.

On devrait également tenir compte des facteurs moteurs externes (facteurs indépendants de l'administration des pêches) pouvant influencer l'exécution et la capacité d'atteindre les objectifs opérationnels. Si ces facteurs sont considérés importants, ils sont habituellement traités dans un rapport d'exécution séparé bien que le type d'action à préconiser soit liée au besoin d'interaction avec les administrations appropriées.

Il y avait une certaine incertitude en ce qui concerne la différence entre les objectifs opérationnels, les indicateurs et les mesures de performance. Il a été noté que tout en étant liés, ces éléments représentent cependant, différents aspects: l'indicateur est le type de mesure choisi pour mesurer le progrès, l'objectif opérationnel est la cible concrète qu'on souhaite atteindre, tandis que la mesure de performance serait la tendance de l'indicateur indiqué.

Un autre commentaire a été lié au dilemme d'utiliser des données de mauvaise qualité pour la prise de décision car cela conduirait très vraisemblablement à de mauvaises décisions. Il est important que toute l'information disponible soit employée, c'est-à-dire en complétant les données disponibles avec d'autres sources d'information, y compris les connaissances traditionnelles. Il est important de souligner qu'on ne devrait pas renoncer à la prise de décision à cause du manque de données et d'évaluations précises. La décision implicite de ne prendre aucune action par rapport à une problématique à cause de données insuffisantes équivaut au fait d'avoir pris la décision que le problème spécifique ne justifie aucune action, c'est-à-dire que l'absence de décision implique que le problème n'est pas important. Quand l'information est limitée, un niveau élevé de précaution est nécessaire. La base pour la prise de décision est d'autant meilleure que l'on dispose de bonnes données, mais la pauvreté en données et connaissances ne devrait pas empêcher un gestionnaire de prendre une décision nécessaire pour un problème reconnu comme prioritaire. Il a été rappelé au Groupe qu'il vaut mieux avoir un peu raison qu'avoir complètement tort.

### 4.3 Rapport sur l'EXERCICE 3: Priorisation et analyse des risques

La tâche suivante a été donnée au sous-groupe:

*Dans le contexte de la mise œuvre de l'AEP, comment s'y prend-on pour identifier les problématiques aux quelles il est nécessaire de faire face à travers la gestion?*

**Tableau 6:** Présidents, rapporteurs and présentateurs pour la tâche 3

Sous-groupes	Président	Rapporteurs	Présentateurs
Sous-groupe 1: Nord	Jueseah	Sei, Dieng	Jueseah, Dieng
Sous-groupe 2: Centre	Sedzro	Bannerman	Bannerman
Sous-groupe 3: Sud	Ogandagas	Ngoande, Ojebanji	Ngoande

#### ***Rapport du sous-groupe 1***

Le sous-groupe a insisté sur le processus suivant pour l'identification des problèmes de gestion:

On a été noté que la première étape consistera à l'organisation d'un forum consultatif où les principes de l'AEP seront réintroduits et la situation en cours de la pêche présentée. Cela sera suivi de l'identification des problèmes en rapport avec les objectifs généraux de l'AEP. La priorisation des problèmes sera alors basée sur la technique d'analyse des risques, prenant en compte les principaux objectifs de gestion, la santé de l'écosystème et le bien-être humain et socioéconomique. On a proposé l'utilisation des illustrations imagées, et dans la mesure du possible un système d'information géographique (SIG) pour élucider le niveau des problèmes affectant la pêche: par exemple, une image de la mer avec du poisson en abondance et une autre avec peu ou sans poisson, une mer ou un point de débarquement avec une multitude d'objets plastiques et de déchets domestiques.

On a noté que les priorités pour les actions de gestion seront basées sur les conséquences du risque et la probabilité d'un tel risque pour affecter les pêches, par exemple les engins de pêche illégaux peuvent avoir de graves conséquences et probabilités de risque d'affecter les pêches. La dernière étape proposée par le groupe est l'évaluation et la présentation à un forum, des problèmes prioritaires pour les actions de gestion.

#### ***Rapport du sous-groupe 2***

Le sous-groupe a proposé les étapes suivantes:

**Étape 1:** Identifier le problème dans une pêcherie spécifique. Examen des politiques sectorielles sur les pêches à travers des enquêtes, la recherche et des documents par le comité national AEP pour souligner théoriquement les problèmes.

*(Les indicateurs du problème peuvent être les faibles captures qui peuvent conduire à la pauvreté, la dégradation de l'environnement du fait de la destruction de la mangrove, les niveaux élevés de la pollution et l'élimination des déchets).*

**Étape 2:** Rencontrer les parties prenantes pour discuter des problèmes relevant des pêches y compris les facteurs techniques, sociaux, financiers, environnementaux, économiques et biologiques.

*(Dialoguer pour confirmer les problèmes identifiés par les parties prenantes particulièrement les pêcheurs qui rencontrent des problèmes; un expert peut servir de Président).*

### **Étape 3:** Validation des problèmes clés par toutes les parties prenantes

- Priorisation des principaux problèmes par la méthode d'évaluation des risques (toutes les parties prenantes) par vote ou consensus pour classifier les problèmes. Cent pour cent de votes impliquent que les problèmes sont de grande importance; cinquante pour cent de votes signifient que les problèmes sont d'importance moyenne, etc.
- En conséquence, on décide sur les mesures à prendre.

Le Groupe 3 a estimé que pour tenir une réunion des parties prenantes entre les technocrates et les non-technocrates tels que les pêcheurs qui pourraient ne pas savoir lire, écrire ou comprendre les procédures de tabulation de l'évaluation des risques, il peut être nécessaire dans certaines circonstances de procéder au vote sur la question. Dans ce cas si tous conviennent qu'une question est hautement problématique (c'est-à-dire à 100 pour cent), le GTN peut alors assigner des valeurs pour l'impact et la probabilité de l'occurrence de ce problème. Ce processus ne peut pas s'appliquer à toutes les questions mais dans tous les cas l'information fournies par le rapport de référence devrait être minutieusement utilisée pour compléter entièrement les valeurs à assigner.

### **Rapport du sous-groupe 3**

Le Sous-groupe a proposé les étapes suivantes:

1. L'organisation d'un atelier réunissant toutes les parties prenantes préalablement identifiées.
2. Présentation du rapport de référence à l'atelier pour sa validation et son adoption.
3. Identification (faire une liste) des problèmes tirés du rapport de référence.
4. Explication de la méthodologie de classification par le membre du GTR EAF-Nansen.
5. Pratique de la méthodologie par les participants.
6. Classement et priorisation des problèmes identifiés ci-dessus par tous les participants à l'atelier utilisant la méthodologie expliquée plus tôt.
7. Analyse des risques et du niveau des mesures de gestion qu'il faut appliquer en utilisant le tableau d'analyse des risques proposé.

### **4.4 Discussion générale**

Une conclusion principale de l'exercice ci-dessus est que, bien qu'il existe des directives pouvant être utiles à l'application de l'AEP, la flexibilité devrait être de rigueur. Cependant, quelques principes de base ne devraient pas être compromis comme par exemple la participation à la prise de décision et l'équité. La méthodologie présentée doit être adaptée à la situation africaine; elle doit donc être adaptative. Les participants ont exprimé un intérêt particulier pour la méthodologie d'analyse des risques et la façon d'expliquer ce processus aux parties prenantes.

Certains membres du GTR ont estimé qu'il serait préférable que le GTN se rende auprès des communautés de pêche pour discuter avec les pêcheurs au lieu de les convoquer de leurs différentes localités. Les personnes ressources ont répondu que ceci pourrait être fait mais qu'il vaut mieux faire l'analyse des risques à un endroit central avec des participants issus de communautés locales. Cet aspect doit prévaloir dans le choix des membres du Groupe de travail national.

À propos de l'utilisation des images pour illustrer la situation de la pêche, il a été retenu que certaines choses ne peuvent être expliquées de cette façon, et qu'on doit faire attention au niveau acceptable des captures.



## **5. PLANIFICATION DU TRAVAIL FUTUR ET ALLOCATION DES RESPONSABILITÉS**

### **5.1 Gestion du projet**

La structure générale de décision du projet EAF-Nansen a été présentée aussi bien que les fonctions principales et les compositions de ces diverses composantes. Ces dernières sont le Comité de pilotage, les groupes consultatifs régionaux et le forum annuel<sup>1</sup>. Le groupe consultatif est une structure indépendante pour donner des conseils en vue de la gestion du projet, qui à travers des prospections dans les régions apporterait à la zone du projet, des expériences extérieures. La FAO a informé le GTR au sujet des futures activités du projet y compris la réunion de planification de la campagne, la réunion du Groupe consultatif et le Forum annuel.

Dans les discussions qui ont suivi, les membres du Groupe de travail régional ont soulevé la question des campagnes à venir, traduisant ainsi l'intérêt des pays dans cette activité et l'utilisation future des résultats. Comme indiqué précédemment, les campagnes dans le golfe de Guinée seront conduites en collaboration avec le projet CGLEM. Le Coordonnateur du Projet a déclaré qu'il compte rencontrer le Responsable du projet CGLEM pour discuter sur le travail futur. Il a été précisé que les données et informations rassemblées dans le cadre du projet sont la propriété des pays respectifs qui en feront un usage aussi meilleur que possible. Le donateur est intéressé de voir le meilleur utilisable des données collectées. On a noté que dans certaines régions certaines données du N/R DR. FRIDTJOF NANSEN ont été utilisées pour des études universitaires de niveau supérieur.

### **5.2 Groupes de travail régionaux AEP**

Un Groupe de travail régional (GTR) AEP doit être créé dans chacune des quatre (4) régions opérationnelles du projet EAF-Nansen. Ces régions coïncident avec les couvertures géographiques des projets du Grand écosystème marin des courants des Canaries, de Guinée, de Benguela et des Agulhas, et du courant de Somalie. Chaque GTR comprendra un membre et un remplaçant de chaque pays. Les GTR auront également des représentants des principaux projets et des commissions sous-régionales des pêches. Le Président de chaque GTR assistera au Forum annuel du projet EAF-Nansen et servira au besoin de personne ressource pour le Comité de pilotage. Le GTR sera un forum d'apprentissage, d'échange d'idées et de conseils en rapport avec l'AEP dans une région donnée. L'ébauche des termes de référence du GTR est fournie à l'annexe 4.

Le Groupe de travail a été informé que dans la région de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan indien, le groupe de travail régional AEP a été reconnu comme un groupe de travail sous l'égide du Comité scientifique de la Commission.

Après la présentation, des questions sur la taille du GTR ont été posées. On a noté que le groupe de travail rassemble tous les pays de la région à raison d'un participant par pays, ce qui permet d'avoir une taille convenable pour le travail.

La participation des commissions sous régionales de pêche dans le travail du GTR a été aussi discutée. Il a été demandé au Secrétariat d'informer les participants sur les activités du projet et des GTR. Le Groupe de travail a unanimement élu Salvador Ngoande du Cameroun comme Président du GTR pour la région du golfe de Guinée et Ibrahim Turay de la Sierra Leone comme Vice-Président. On a suggéré de préparer les termes de référence pour ces fonctions.

---

<sup>1</sup> Le Comité de pilotage se réfère à l'ancien Groupe consultatif. Les Groupes consultatifs régionaux sont devenus les Comités de pilotages régionaux.

### **5.3 Groupes de travail nationaux**

Un Groupe de travail national doit être constitué au niveau national pour s'assurer que les perspectives et l'expertise des parties prenantes sont prises en compte. Le GTN sera chargé de la coordination générale du projet dans chaque pays et sera responsable devant le Comité de pilotage à travers le Coordonnateur du projet EAF-Nansen. Le point focal du GTN sera un membre du Groupe de travail régional. Il/elle doit être confirmé (e) par chaque pays.

Le GTN supervisera l'exécution des différentes étapes de l'AEP dans le pays et facilitera la consultation avec les parties prenantes pour s'assurer que le point de vue des parties prenantes sera reflété dans le travail et les résultats du projet. Une tâche initiale importante pourrait être de piloter la préparation du rapport de référence. Il pourrait diriger l'identification et la priorisation des problèmes en consultation avec les parties prenantes.

Chaque GTN comprend 10-12 personnes dont des représentants des structures de gestion des pêches et des groupes clés fonctionnels, des représentants de l'institution nationale de recherche halieutique, des représentants des groupes choisis des parties prenantes de façon à couvrir les principaux intérêts et types de pêche. Les représentants des projets nationaux partenaires doivent également être inclus et des experts sur des problématiques spéciales peuvent être cooptés pour prendre part à des réunions ou activités particulières si nécessaire.

Une ébauche des termes de référence pour les GTN est fournie à l'annexe 5.

### **5.4 Facilitation des groupes de travail**

Les membres du GTR ont abordé la question de la facilitation du travail du GTR et des GTN. Ils ont été unanimes sur le fait qu'au niveau national le travail sur le projet EAF-Nansen ne sera pas facile si le financement des activités est laissé aux gouvernements nationaux. En plus de la question des provisions financières inadéquates pour les pêches dans plusieurs pays africains, les participants ont relevé que même si les pays peuvent appuyer le travail, il est invraisemblable que les GTN reçoivent des financements en raison du fait que la plupart des pays ont déjà clôturé leurs budgets. Certains participants ont estimé qu'on pouvait trouver des possibilités de financement au niveau national si les instances chargées de la gestion sont convenablement informées.

Le GTR a été informé que le type d'appui aux pays sera communiqué en temps opportun au GTR, mais pas avant la délibération du Comité de pilotage sur cette question. Le projet EAF-Nansen facilitera le travail du GTR.

### **5.5 Développement d'une stratégie de communication pour le projet EAF-Nansen**

Une mise à jour sur le développement d'une stratégie de communication pour le projet a été faite au GTR. Le but de la stratégie est de diffuser le projet EAF-Nansen aussi largement que possible pour s'assurer que tous les bénéficiaires et parties prenantes prévus comprennent le projet, ses objectifs, les résultats attendus et les bénéfices. Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen a remercié les membres du GTR qui ont répondu à ce sujet aux questionnaires et donné leur point de vue pour mieux communiquer les principes de l'AEP, l'exécution et les résultats du projet EAF-Nansen aux chercheurs, aux décideurs et aux parties prenantes.

Il a été demandé aux membres du groupe de travail de vérifier les réponses compilées dans le tableau sur l'audience cible, les produits et les canaux de communication (annexe 6).

### **5.6 Travail futur et allocation des responsabilités**

Pour aider les membres du GTR à initier des actions une fois de retour dans leur pays, le groupe a convenu sur les activités et le calendrier présentés au tableau 7.

**Tableau 7:** Actions suggérées à prendre avant la prochaine réunion du RTG

Étape	Qui	Quand
<b>Établissement des GTN</b>		
1) Préparer un rapport national sur les résultats de cette réunion soulignant la nécessité de mettre en place une GTN	Membre du GTR	Octobre 2008
2) Envoyer le document du projet EAF-Nansen aux autorités nationales	FAO	Novembre 2008
3) Nomination du point focal par les autorités des pêches	Autorité nationale	Novembre 2008
4) Former le groupe de travail national	Autorité nationale	Décembre 2008
5) Informer la FAO sur la formation des GTN	Autorité nationale	Décembre 2008
6) Introduire le programme à la réunion des directeurs des pêches en décembre	CPCO/FCWC	Décembre 2008
<b>Planification des activités AEP</b>		
6) Le GTN se réunit pour sélectionner une pêcherie.	GTN	Janvier 2009
7) Préparer les supports sur la sensibilisation sur l'AEP (brochures, vidéos, documents etc.)	FAO/GTN	Mars 2009
8) Sensibilisation sur l'AEP	GTN	Avril 2009
9) Préparer et valider le rapport de référence de la pêcherie sélectionnée	GTN	Août 2009
10) Identifier les problèmes majeurs pour cette pêcherie	GTN	Octobre 2009
11) Réunion du Groupe de travail régional		

## 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La réunion du Groupe de travail régional AEP et l'Atelier sur la méthodologie pour l'évaluation du risque écologique ont réussi à fournir aux participants l'opportunité de discuter des processus majeurs pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches dans la région du golfe de Guinée. Pour plusieurs participants, les concepts et principes relatifs à la méthodologie sur l'évaluation du risque écologique ont été clarifiés.

Les membres du GTR ont reconnu le fait que l'approche écosystémique des pêches est une recommandation prise au niveau global et comme telle les pays africains ont l'obligation de l'adopter et de la mettre en place. Ils ont en outre, reconnu l'aide que le Norad fournit à cet égard aux pays partenaires à travers le projet EAF-Nansen et exhorté tous les pays dans la zone du projet à saisir l'opportunité que le projet leur offre pour atteindre les objectifs généraux sur la mise en œuvre de l'AEP.

Les discussions sur les modalités pour la formation et le fonctionnement des groupes de travail régionaux et nationaux AEP ont été très fructueuses et les choses ont été clarifiées pour les membres du GTR. La question de la facilitation des GTN a été abordée et la FAO a promis d'examiner cela et de tenir informés les membres du GTR en temps opportun. La difficulté perçue liée à la préparation des rapports de référence (aussi appelés GARC) a été examinée. Les exercices que les membres du groupe de travail ont pratiqués au cours de la réunion ont permis de clarifier cette question ainsi que l'établissement et le mode de fonctionnement des GTN. Il a été conseillé aux participants de se garder de susciter des espoirs démesurés sur l'AEP et d'éviter de faire des promesses sur les GTN. Il a été recommandé, par exemple, que les présentations au niveau national commencent par traiter les problèmes rencontrés dans l'approche conventionnelle de la gestion des pêches avant d'introduire, présenter et recommander l'AEP. Les participants ont été encouragés à mettre l'accent sur les avantages des changements attendus.

On a noté que la participation des parties prenantes comme une condition préalable au succès de l'AEP doit être soulignée à tout moment. En particulier, l'importance de faire participer les pêcheurs artisans au processus de l'AEP a été relevée. Le langage utilisé au cours des discussions avec les parties prenantes doit être bien compris par ces dernières et être aussi simple et direct que possible. Les problèmes doivent être illustrés et l'approche participative encouragée. Le GTR a exprimé le souhait de voir l'implication de toutes les commissions sous-régionales des pêches dans les diverses étapes de la mise en place de l'AEP dans les sous-régions.

Les participants ont exprimé leur satisfaction pour le développement de la stratégie de communication du projet et particulièrement apprécié l'approche participative employée. Ils ont, cependant, prié la FAO d'accélérer la procédure et de leur fournir les produits et matériels pour faciliter le travail des GTN.

En clôturant l'atelier, le Président du Groupe de travail a remercié la FAO de l'occasion qui a été donnée aux pays pour gérer leurs pêches par l'approche AEP et encouragé tous les participants de prendre le flambeau et d'en faire un succès. Il a aussi adressé des remerciements au Gouvernement Sierra Léonais pour avoir accueilli l'atelier.

## ANNEXE 1

## LISTE DES PARTICIPANTS

**BÉNIN**

DJIMAN, Roger  
 Centre de recherches halieutiques et  
 océanologiques du Bénin (CRHOB)  
 04 BP 0758 Cotonou  
 Tel.: (00229) 97293262 / 90912691  
 E-mail: rodjiman@yahoo.fr

**CAMEROUN**

NGOANDE, Salvador  
 Sous-Directeur de la pêche industrielle et  
 artisanale  
 Ministère de l'élevage, des pêches et des  
 industries animales/Direction des pêches et  
 de l'aquaculture (MINEPIA/DIRPEC)  
 Yaoundé  
 Tel.: +237 22316049  
 Mob.: +237 9999 04 72  
 Fax: +237 22223048  
 E-mail: sango\_cam@yahoo.fr

**CONGO, RÉPUBLIQUE DU**

SAMBA, Jean  
 Chef du Service de l'hydrobiologie  
 Direction générale de la pêche et de  
 l'aquaculture  
 Ministère de la pêche maritime et continentale  
 BP 1650 Brazzaville  
 Tel.: + 242 6585826  
 E-mail: shillersamba@yahoo.fr

**CÔTE D'IVOIRE**

TAPÉ, Joanny  
 Centre de recherches océanologiques  
 BPV 18 Abidjan  
 Tel.: +225 21 355880 /21356315  
 E-mail: joannytape@yahoo.fr

**GABON**

OGANDAGAS, Carole  
 Chargée d'études  
 Direction générale des pêches et de  
 l'aquaculture du Gabon  
 BP 9498 Libreville  
 Tel.: +241 06232472 / 721412  
 Fax: +241 764602  
 E-mail: carole.ogans@netcourrier.com

**GHANA**

BANNERMAN, Paul  
 Assistant Director  
 Marine Fisheries Research  
 Ministry of Fisheries  
 PO Box BT 62 Tema  
 Tel.: +233 22202346  
 Mob.: 0244 794859  
 Fax: + 233 22206627  
 E-mail: paulbann@hotmail.com

**GUINÉE**

DIENG, Alkaly  
 Directeur adjoint de la pêche maritime  
 Direction de la pêche maritime  
 Ministère de la pêche et de l'aquaculture  
 BP 307 Conakry  
 Tel.: (224) 30415228/60268356  
 E-mail: diengalkaly@yahoo.fr

**LIBÉRIA**

JUESEAH, Alvin S.  
 Fisheries Statistician  
 Bureau of National Fisheries  
 Ministry of Agriculture  
 PO Box 9010 Monrovia  
 Tel.: +231 5824491  
 E-mail: alvinjueseah@yahoo.com

**NIGÉRIA**

OYEBANJI, Michael  
 Head, Marine Biology Section  
 Nigerian Institute for Oceanography and Marine  
 Research  
 PMB 12729 Marina, Lagos  
 Tel.: +234 802 3441039  
 +234 1 8986657  
 Fax: +2341 2617530  
 E-mail: abwilliams2@yahoo.com

EDET, Evaristus  
 Assistant Director of Fisheries (MCS)  
 Federal Department of Fisheries  
 Victoria Island, Lagos  
 Tel.: +234 8038632732  
 + 234 8026456417  
 E-mail: mcslagos@yahoo.com

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE  
DU CONGO**

DIHONGA, Jean  
MINAGRIPA  
Direction des pêches  
Kinshasa  
Tel.: +2433815046585  
E-mail: jeandihonga@yahoo.fr

**SÃO TOMÉ-ET-PRINCIPE**

GRACIANO Costa  
Direction des pêches  
BP 59 São Tomé  
E-mail: costaesprito7@yahoo.com.br

**SIERRA LEONE**

TURAY, Ibrahim  
Senior Fisheries Officer (Research)  
Ministry of Fisheries and Marine Resources  
Freetown  
Tel.: +232 33454196  
+ 232 22235135  
Fax: +232 22235135  
E-mail: ibtee1264@yahoo.com

SEI, Sheku  
Fisheries Officer  
Ministry of Fisheries and Marine Resources  
Freetown  
Tel.: +232 33899454  
Fax: +232 22240828 / 242165  
E-mail: seisheku@yahoo.com

JALLOH, Kadijatu  
Fisheries Officer  
Ministry of Fisheries and Marine Resources  
Freetown  
Tel.: +232 33899454  
Fax: +232 22240828 / 242165  
E-mail: jalloh.kadijatu@yahoo.com

**TOGO**

SEDZRO, Kossi Maxoe  
Chef de Division  
Division des pêches et de l'aquaculture  
Direction de l'élevage et de la pêche  
BP 4041 Lomé  
Tel.: +228 2213470 / 907 0333  
Fax: +228 221 71 20  
E-mail: peche@laposte.tg  
ksedzro69@hotmail.com

**COMITÉ DES PÊCHES DU CENTRE OUEST  
DU GOLFE DE GUINÉE**

DEDI, Seraphin NadjÉ  
Secrétaire général  
Comité des pêches du Centre Ouest du golfe de  
Guinée (CPCO)  
PO Box BT 62  
Tema, Ghana  
Tel.: +233 207586321  
Fax: +233 21815499

**FAO**

BIANCHI, Gabriella  
Fonctionnaire des ressources halieutiques  
Service de la gestion et de la conservation  
des pêches (FIMF)  
Département des pêches et de l'aquaculture  
Rome, Italie  
Tel.: +39 0657053094  
E-mail: Gabriella.Bianchi@fao.org

KORANTENG, Kwame  
Coordonnateur du projet EAF-Nansen  
Service de la gestion et de la conservation  
des pêches (FIMF)  
Département des pêches et de l'aquaculture  
Rome, Italie  
Tel.: +39 0657056007  
E-mail: Kwame.Koranteng@fao.org

TANDSTAD, Merete  
Fonctionnaire des ressources halieutiques  
Service de la gestion et de la conservation  
des pêches (FIMF)  
Département des pêches et de l'aquaculture  
Rome, Italie  
Tel.: +39 0657053094  
E-mail: Merete.Tandstad@fao.org

## ANNEXE 2

## ORDRE DU JOUR

<b>Lundi 20 octobre</b>	
<i>Matin</i> 09h00-12h30	<p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mot de bienvenue</li> <li>○ Ordre du jour</li> <li>○ Objectifs de l'atelier</li> <li>○ Mise à jour sur le projet: Renforcement de la base de connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement</li> </ul> <p>Discussion générale Introduction sur les groupes de travail (nationaux, régionaux)</p>
<i>Après midi</i> 14h00-17h00	<p>Principales étapes de l'AEP Introduction sur les rapports de référence AEP (GARC)</p>
<b>Mardi 21 octobre</b>	
<i>Matin</i> 09h00-12h30	Rapports de référence AEP (suite)
<i>Après-midi</i> 14h00-17h00	<p>Méthodologie pour l'évaluation du risque écologique (ERE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Arbre hiérarchique et identification des problèmes relatifs à l'AEP</li> <li>○ Priorisation et analyse des risques</li> </ul>
<b>Mercredi 22 octobre</b>	
<i>Matin</i> 09h00-12h30	<p>ERE (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapports d'exécution</li> </ul>
<i>Après-midi</i> 14h00-17h00	<p>Formation des groupes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupes de travail régionaux</li> <li>○ Groupes de travail nationaux</li> </ul> <p>Facilitation des groupes de travail Discussions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Planification du travail futur et attribution des responsabilités</li> <li>○ Conclusion et recommandations</li> <li>○ Rapport de l'atelier</li> <li>○ Clôture</li> </ul>

## ANNEXE 3

### PLAN DU RAPPORT DE RÉFÉRENCE AEP

#### Étude sur les principales pêcheries y compris leur importance socioéconomique

**FAO:** *“L’approche écosystémique des pêches s’efforce d’équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques valables”.*

**Marine Stewardship Council:** *«Les opérations de pêche doivent maintenir la structure, la productivité, les fonctions et la diversité des écosystèmes (y compris l’habitat et les espèces associées qui en dépendent écologiquement) dont dépend la pêche».*

#### Introduction

L’une des activités prévues dans le cadre du Projet AEP-Nansen est de conduire des études sur la gestion des principales pêcheries y compris leur importance socioéconomique habituellement connues sous le nom de revue GARC (Gestion axée sur la ressource cible). La revue GARC est ci-après désignée sous l’appellation de rapport de référence AEP (AEP-RR). Pour les régions couvertes par le projet, une revue sera réalisée pour chaque principale pêcherie dans chaque pays de même qu’au niveau régional/sous-régional. L’AEP-RR est une étude de base convenue sur la situation de la pêche avant l’introduction de l’AEP dans la gestion de la ressource concernée. Elle doit constituer une référence pour la planification de l’AEP et fournir des points de repère pour le suivi et l’évaluation des activités AEP et les actions de gestion.

La préparation du rapport de référence AEP est du ressort des experts nationaux et régionaux sur la base des directives de la FAO. Les directives en vue de l’élaboration d’un rapport de référence AEP pour tout type de pêche sont fournies ci-dessous.

#### Directives AEP-RR

Quand la principale pêcherie comprend plusieurs flottilles ou métiers (comme par exemple le chalutage de fond, les filets et lignes à main d’une pêcherie démersale) il sera nécessaire de fournir des informations appropriées pour chaque métier de même que toute information pertinente sur l’ensemble de la pêcherie. Chaque revue devra comprendre les informations suivantes:

1. Existe-il un plan de gestion halieutique?
2. En l’absence du plan de gestion existe-il des objectifs spécifiés ou *de facto* de la pêche?
3. Quel est le cadre légal réglementant la pêche?
4. Quels sont les cadres administratif et institutionnel pour la gestion des pêches nationales?
5. Revue de la pêche et des ressources exploitées
  - 5.1 Détails sur les engins de pêche utilisés et les zones de pêche
  - 5.2 Informations sommaires sur les ressources exploitées.
  - 5.3 Nombre des pêcheurs et des travailleurs à terre par métier. Spécifier les travailleurs à plein temps et à temps partiel.
  - 5.4 Fournir des informations sur les interactions directes avec d’autres pêcheries comme par exemple la compétition sur les mêmes espèces cibles, les espèces cibles capturées comme captures accessoires dans une autre pêcherie, les captures accessoires d’une pêcherie affectant une autre pêcherie, etc.
6. Connaissances scientifique et traditionnelle disponibles sur les ressources
  - 6.1 Biologie sommaire sur les principales espèces ichtyologiques
  - 6.2 Répartition géographique des espèces
  - 6.3 Situation des stocks (spécialement au cours des cinq dernières années).



- 6.4 Fournir des informations sur des interactions directes avec l'écosystème (impact sur le fond de la mer, pollution due à la pêche, impacts sur le développement de la zone côtière ou pollution d'origine terrestre, etc.).
- 6.5 Résumer les connaissances traditionnelles sur la pêche et les ressources exploitées.
7. Captures annuelles sur les périodes les plus reculées possibles (par espèce ou plus bas groupe taxonomique disponible en cas de débarquements multispécifiques).
8. Évaluation de l'importance de la pêche dans l'économie nationale
- 8.1 Valeur des captures annuelles pour les cinq dernières années (par espèce ou plus bas groupe taxonomique disponible en cas de débarquements multispécifiques). Pour les débarquements ajouter également les séries temporelles des prix du marché.
- 8.2 Produits, marchés et évaluation quantitative de la valeur et de l'emploi des activités en termes de valeur ajoutée liée au secteur.
9. Ensemble des mesures de gestion/outils de base de gestion couramment utilisés dans le secteur de la pêche y compris ceux mentionnés dans le tableau de la page suivante. *Prière d'indiquer l'utilisation avec un «√» et de donner des commentaires sur le niveau d'exécution des options de gestion.*
10. À partir du tableau, évaluer l'efficacité des mesures de gestion en cours en relation avec la pêche elle-même, y compris l'efficacité pour assurer l'utilisation durable. «L'efficacité» peut être en termes d'une meilleure situation des stocks (accroissement de la CPUE), de réduction des conflits, d'accroissement de la valeur, du niveau de respect de la réglementation, etc. Il est important de noter que dans la Situation des pêches et de l'aquaculture mondiale (SOFIA), la FAO définit la gouvernance des pêches comme «la somme totale des arrangements légaux, sociaux, économiques et politiques utilisés pour gérer les pêches».
11. Tout problème de respect ou de contrôle de la réglementation rencontré dans la pêche, et toute plainte ou déception ressentie par les pêcheurs/détenteurs des droits. Il est nécessaire de prendre en compte le suivi scientifique (par exemple les captures en fonction de l'exploitation autorisée) de même que le SCS (suivi, contrôle et surveillance).
12. Existe-il un forum national ou régional pour la discussion des problèmes de gestion des ressources? Dans l'affirmative, donner une brève description du forum (nature, fréquence, sujet de discussions, résultats, etc.)
13. Tout autre commentaire relatif à la gestion actuelle de la pêche et la voie vers l'introduction de l'AEP.

Type d'outil utilisé dans la gestion	Cocher	Commentaires (par exemple date d'introduction, efficacité, respect, etc.)
<b>Restrictions spatiales (zones) et fermetures telles que:</b>		
o Zones marines protégées où la pêche est interdite		
o Fermetures des zones de nurseries		
o Zones interdites		
o Réserves marines où la pêche est parfois autorisée		
o Autres zones de fermeture temporaire pour des raisons spécifiques (comme les concentrations de zones de ponte)		
<b>Restrictions temporaires</b> telles que:		
o Saison (s) de pêche définie (s)		
o Nombre de jours de pêche définis		
o Nombre d'heures définies par jour de pêche		
o Nombre défini d'heures de pêche		
<b>Limitation d'engins</b> tels que:		
o Restriction de la taille du moteur		
o Restriction de la taille de l'engin		
o Restriction du type d'engin		
<b>Restrictions sur la taille/l'âge</b> (tailles maximales ou minimales)		
<b>Restrictions participatives</b> telles que:		
o Licences		
o Entrée limitée		
<b>Restrictions sur la capture</b> telles que :		
o Limites sur les totaux admissibles de captures TAC		
o Limites sur la capture du navire		
o Quotas individuels du navire		
<b>Droits/Réglémentations incitatives</b> telles que:		
o Quotas individuels de l'effort		
o Quotas de pêche individuels		
o Quotas individuels transférables		
o Quotas individuels partagés transférables		
o Droits de pêche de groupe (y compris les quotas des communautés de développement)		
o Droits d'usage territoriaux		
o Droit d'usage sur le stock		

## ANNEXE 4

### TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL AEP

Un Groupe de travail régional (GTR) du Projet AEP sera établi dans chacune des quatre régions opérationnelles du Projet AEP-Nansen. Ces régions coïncident avec la couverture géographique des projets sur le large écosystème marin (LEM) des courants de Canari, de Guinée, de Benguela et d'Agulhas, et de Somalie. Le président de chaque GTR prendra part au forum annuel du projet AEP-Nansen et servira de personne ressource du Comité de pilotage du projet.

Le GTR aura un Président dont les fonctions seront:

- présider les réunions du GTR;
- représenter au besoin le GTR à d'autres forums;
- travailler étroitement avec le Coordonnateur du projet et l'assister;
- collaborer avec les présidents des GTN.

Le Président pourrait être un membre du Comité scientifique de l'Agence régionale des pêches appropriée. Il y aura un Vice-Président qui assurera les fonctions du Président en cas d'absence de celui-ci. La durée de la fonction du Président (et du Vice-Président) est de deux ans.

Les responsabilités du GTR incluront ce qui suit:

- coordonner et harmoniser le travail des groupes de travail nationaux, particulièrement ce qui concerne les problématiques techniques et les recommandations de gestion prises au niveau régional;
- veiller sur la cohérence des rapports de référence nationaux AEP;
- fournir des apports, commentaires et conseils aux groupes de travail nationaux (GTN);
- identifier, prioriser les problèmes relatifs à l'AEP nécessitant l'attention au sein du secteur de pêche maritime régional;
- aider dans le développement des buts et objectifs régionaux des pêches dans le contexte d'une approche écosystémique en intégrant la contribution des groupes de travail nationaux et d'autres sources appropriées;
- proposer des mesures et règles de gestion régionales au Comité scientifique avant leur transmission à la Commission;
- proposer des mesures incitatives convenables pour la mise en œuvre de l'AEP dans la région, identifier les barrières à l'exécution et les mesures appropriées pour les surmonter;
- recommander les arrangements institutionnels appropriés (y compris le renforcement des capacités) pour permettre le succès dans la mise en place de l'AEP dans la région;
- adopter et promouvoir les directives sur l'AEP;
- répondre aux demandes émanant du Comité scientifique concernant l'AEP.

Chaque GTR comprendra ce qui suit:

- un (ou deux selon la taille de la région) représentant(s) de chaque pays de la région (le pays doit également désigner un remplaçant qui devrait être un membre du groupe de travail national);
- des représentants des projets partenaires;
- des représentants des organisations non gouvernementales régionales ayant la compétence requise de manière à couvrir les intérêts et principaux types de pêche;
- des experts sur des problématiques particulières (comme par exemple l'économie, les pêches artisanales, la gestion à base communautaire, les questions légales) peuvent être sollicités pour des réunions et des activités selon les besoins.

Le GTR se réunira selon les besoins mais au moins une fois par an. La première réunion du GTR travaillera sur la maîtrise des principes de l'AEP par ses membres, examinera ses termes de référence et ceux des groupes de travail nationaux et s'accordera sur un plan de travail et les problématiques prioritaires à prendre en compte dans l'application de l'approche.

## ANNEXE 5

### TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL AEP

Un Groupe de travail national (GTN) sera établi dans chaque pays par l'autorité de gestion des pêches pertinente en tant que groupe consultatif sur les questions EAF. Le GTN sera responsable de la coordination du projet dans chaque pays et rendra compte au Comité directeur à travers le coordonnateur AEP-Nansen. Le président du GTN sera un membre du groupe de travail régional.

Il y aura un Président dont la fonction sera de:

- présider les réunions du GTN;
- représenter le GTN dans les autres forums si nécessaire;
- travailler en étroite collaboration et aider le coordonnateur du projet.

Les responsabilités du GTN incluront ce qui suit:

- veiller sur l'exécution du projet dans le pays;
- fournir un mécanisme pour la liaison avec l'agence nationale de gestion des pêches (Direction des pêches, Ministère chargé des pêches) et d'autres institutions en cas de besoin;
- promouvoir l'intégration et la mise en œuvre des principes et méthodologies EAF dans la gestion de la pêche;
- faciliter la consultation avec différentes parties prenantes si nécessaire et s'assurer que les avis des parties prenantes sont reflétés dans le travail et les résultats du projet;
- être leader dans la préparation du rapport de la GARC;
- demander conseil et avis, solliciter les commentaires du Groupe de travail régional (GTR) et contribuer au travail de ce dernier;
- identifier et prioriser les problématiques relatives l'AEP nécessitant l'attention au sein du secteur de la pêche maritime nationale, en consultation avec les parties prenantes;
- identifier les buts et objectifs nationaux de la pêche dans le contexte d'une approche écosystémique sur la base des documents politiques existants (comme par exemple la loi nationale sur la pêche ou l'équivalent), des questions prioritaires identifiées, des contributions des agences en charge de la gestion des pêches et d'autres sources indiquées et tenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes;
- finaliser les mesures et règles nationales proposées nécessaires à la réalisation des objectifs, sur la base des contributions des GTR, de la FAO et d'autres sources appropriées, et tenant compte des intérêts de diverses parties prenantes;
- mettre en place des mesures incitatives appropriées pour la mise en œuvre de l'AEP et les moyens pour surmonter les barrières à son exécution;
- recommander les arrangements institutionnels appropriés (y compris le renforcement des capacités) pour la réussite de la mise en œuvre de l'AEP;
- contribuer à la formulation de l'ébauche du plan d'aménagement national.

Chaque GTN comprendra:

- des représentants de l'agence chargée de la gestion de la pêche et des principaux groupes et la planification (MCS, questions légales, liaison [communication], politique et planification, etc.);
- des représentants de l'agence nationale de recherche sur la pêche et des universités;
- des représentants des groupes choisis des parties prenantes afin de couvrir les intérêts d'un grand nombre;
- des représentants des autres secteurs concernés en dehors des pêcheries et des ONGs;
- des représentants des projets nationaux partenaires;
- des experts sur des problématiques spécialisées (comme par exemple l'économie, les pêches artisanales, la gestion à base communautaire, les questions légales) peuvent être sollicités pour des réunions et des activités selon les besoins.

Le GTN se réunira selon les besoins mais au moins deux fois par an. La première réunion du GTN fixera un ensemble préliminaire de buts, d'objectifs et de questions prioritaires pour la pêche et les écosystèmes qui seront traités dans ce projet.

## ANNEXE 6

### CANAUX DE COMMUNICATION DU PROJET AEP-NANSEN

<b>Audience cible</b>	<b>Documents</b>	<b>Site web</b>	<b>Réunions/ateliers</b>	<b>Vidéo</b>	<b>Audio</b>	<b>Théâtre</b>
Autorités niveaux national, régional et local	Rapports sur les activités du projet AEP-Nansen, brochures, prospectus	Journal/Newsletter de l'AEP, Forum de discussion	Réunions sur la politique, atelier national sur l'AEP	Discussions télévisées sur l'AEP	Programmes radio	
Organisations régionales des pêches	Brochures, prospectus, posters	Journal de l'AEP, Forum de discussion	Réunions sur la politique, atelier régional sur l'AEP	Discussions télévisées sur l'AEP	Programmes radio	
Industries de pêche, sociétés de pêche	Brochures, prospectus	Journal de l'AEP, Forum de discussion	Réunions d'information		Programmes radio	
Pêcheurs artisans, communautés locales	Posters		Réunions de sensibilisation	Films documentaires, dessins animés	Programmes radio, leaders de la communauté locale	Représentations en langues locales
Organisations non gouvernementales (ONG) en matière d'environnement et de conservation	Brochures, prospectus, posters	Journal de l'AEP, Forum de discussion	Réunions sur la politique, ateliers nationaux	Films documentaires		
Institutions de recherché	Rapports sur les activités du projet AEP-Nansen, publications scientifiques, brochures, posters	Journal de l'AEP, forum de discussion	Réunions sur la collaboration, la politique, ateliers nationaux	Films documentaires Discussions télévisées		
Institutions d'enseignement et de formation	Manuels techniques, directives	Journal de l'AEP, forum de discussion	Atelier de formation sur l'AEP, réunions de collaboration	Cours de formation vidéo en langues locales	Cours de formation audio en langues locales	Représentations didactiques
Institutions de financement	Brochures, prospectus, posters	Journal de l'AEP, forum de discussion	Réunions des donateurs	Films documentaires sur les avantages de l'AEP		
Média	Brochures, prospectus, posters	Journal de l'AEP, forum de discussion	Réunions de sensibilisation	Films documentaires, dessins animés	Campagnes de sensibilisation à la radio	Représentations de sensibilisation
Public	Brochures, prospectus, posters	Journal de l'AEP, forum de discussion		Films documentaires, dessins animés	Campagnes de sensibilisation à la radio	Représentations de sensibilisation